TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE
Publications
des Services économiques

LA QUINZAINE D'ALGERIE

Service économique régional d'Alger
Presse du 1er au 16 mars 2020

La « Quinzaine d'Algérie » est une revue de presse bimensuelle qui reprend les principales informations à caractère économique parue dans la presse algérienne

Coronavirus
Mesures

En raison de la pandémie du Coronavirus 19, le président de la République a annoncé plusieurs mesures, à savoir :

- La fermeture des écoles maternelles, primaires, collèges, lycées, et universités.
- Le report de tous les évènements culturels, économiques et sportifs.
- La suspension de tous les vols ainsi que des liaisons maritimes, de et vers l'Algérie, à l'exception des avions et bateaux transportant des marchandises.
- La fermeture de toutes les frontières terrestres entre l'Algérie et les pays voisins.
- La suspension de tous les moyens de transport en commun routiers et ferroviaires, publics et privés, à l'intérieur des villes et inter-wilayas.
- L'interdiction de l'exportation des produits stratégiques médicales et alimentaires.
- La facilitation des mesures de dédouanement des produits alimentaires importés et l'accélération des procédures bancaires y afférentes.
- La démobilisation de 50% des fonctionnaires, hors services vitaux, avec maintien des salaires.

Par ailleurs, les administrations algériennes ont ainsi pris des dispositions afin d'éviter l'affluence des personnes. Ainsi, la Direction Générale des Impôts (DGI) a procédé au report au 20 avril 2020 :

- de la souscription de la déclaration mensuelle de février et le paiement des droits et taxes y afférentes des contribuables soumis au régime réel.
- Du paiement des acomptes provisionnels IRG/IBS.
- De la souscription de la déclaration mensuelle de l'IRG/salaires pour les contribuables exerçant une profession libérale.

Selon le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, l'Etat a mobilisé « tous les moyens nécessaires » pour faire face au coronavirus qui s'est propagé dans plusieurs pays du monde. Rappelant le budget de 3,7 Mds DZD (≈ 30,97 MUSD) alloué par le président de la République pour faire face à cette épidémie, le ministre a assuré de la disponibilité de l'Etat à consacrer, si besoin est, un budget supplémentaire.

Pour information : Selon le dernier bilan du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière en date du 22 mars 2020 fait état de 139 cas confirmés dont 15 décès à travers 17 wilayas.

(EL CHAAB – LIBERTE - APS)

Pétrole
Prix
OPEP

Les prix du pétrole continuent de s'effondrer depuis plusieurs semaines sous l'effet de la propagation du Coronavirus et des inquiétudes qu'elle entraine sur la demande mondiale d'une part, et de la décision de l'Arabie Saoudite de réduire ses prix à des niveaux inédits depuis 20 ans et d'augmenter sa production dès avril prochain, d'autre part. Cette décision fait suite à l'échec des négociations entre l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) et la Russie sur le maintien de la réduction de la production pétrolière jusqu'à la fin de l'année en cours.

Evolution des prix du baril de Brent de la mer du Nord	
Jour	**Prix /baril**
24 février 2020	57,81 usd
27 février 2020	52,18 usd
05 mars 2020	49,95 usd
06 mars 2020	48,64 usd
08 mars 2020	42,88 usd
09 mars 2020	34,16 usd
18 mars 2020	27,65 usd

(***LE SOIR D'ALGERIE***)

Situation économique

Selon un spécialiste des hydrocarbures et ancien PDG de Sonatrach, l'effondrement des cours du pétrole rend la situation « critique » pour l'Algérie. « L'impact sera très fort avec des recettes d'hydrocarbures déjà en deçà des besoins. […] ces recettes en 2020 vont se situer dans un créneau entre 34 Mds USD, soit leur niveau actuel, et plus ou moins 20 Mds USD, selon les évolutions possibles de la crise ».

« Nous sommes face à un véritable choc baissier, plus grave encore qu'en 2014 ». « Ce choc survient dans un contexte exceptionnel. L'économie chinoise subit un sévère ralentissement qui a un effet déflagrant sur l'industrie pétrolière mondiale ».

(***ALGERIE ECO***)

LFC 2020

Selon le Premier ministre, une Loi de Finances Complémentaire (LFC) pour l'exercice 2020 est en cours de préparation et a pour but de dégager les financements nécessaires aux actions urgentes et prioritaires.

Il a affirmé que l'Etat comptait maintenir ses engagements en matière de financement de développement malgré l'impact de l'épidémie du Coronavirus sur les prix de pétrole.

(***APS***)

Commerce extérieur
DAPS

Selon le ministre du Commerce, le Droit Additionnel Provisoire de Sauvegarde (DAPS) sera mis en place en fonction des filières de production à l'effet de limiter l'importation des biens produits localement. Ainsi, il sera appliqué un taux de :

- 100, 150 et 200% sur les produits importés dont la production nationale couvre les besoins nationaux.
- 30 et 50% sur les produits importés dont les quantités produites localement sont insuffisantes.

Par ailleurs, les services du ministère du Commerce disposent d'un délai de six mois pour la finalisation de la cartographie nationale du produit local et des quantités produites à travers 48 wilayas. Celle-ci « permettra […] la définition des produits qui seront interdits ainsi que les quantités autorisées […] ».

(***APS***)

Investissements **Droit de préemption** **Règle 49-51** **CNI** **FNI**	Selon le ministre de l'Industrie et des Mines, le recours de l'Etat au droit de préemption, instauré par la Loi de Finances 2009, ne se fera plus de manière systématique. « Le droit de préemption ne sera reconnu à l'avenir, en vertu du nouveau code des investissements que nous sommes en train de préparer, que s'il est inscrit initialement dans le pacte des sociétés, ou s'il présente un caractère stratégique pour l'Etat ». L'Etat « ne pourra plus se prévaloir d'être l'acquéreur exclusif de tout ce qui se vend dans les associations entre particuliers, qu'ils soient de droit public ou privé ». Le droit de préemption avait « bloqué les investissements en Algérie, l'Etat se réservant alors le droit de racheter toute part sociale cédée par un investisseur étranger, sans même définir la partie étatique apte à faire cette acquisition ». Ainsi, « on s'est retrouvé au niveau du ministère de l'Industrie avec une centaine de dossiers touchés par le droit de préemption sur lesquels l'Etat n'a ni exercé ce droit ni manifesté son intention de l'abandonner ». Par ailleurs, interrogé sur la règle 49-51 régissant l'Investissement Etranger Direct (IDE), abrogée par la Loi de Finances 2020 pour les « secteurs non stratégiques », le ministre de l'Industrie et des Mines a réaffirmé que cette règle « n'a plus lieu d'être ». Il a rappelé qu'« un article aberrant contenu dans la Loi de Finance 2008 », l'article 58 en l'occurrence, qui « interdisait aux investisseurs étrangers voulant investir en Algérie d'apporter leurs fonds, en les poussant à se financier sur les établissements financiers locaux ». « Pendant des années, on a interdit aux investisseurs étrangers de s'impliquer financièrement en Algérie ». Enfin, il a évoqué la possibilité de dissoudre le Conseil National de l'Investissement (CNI) et d'ouvrir l'investissement étranger à 100%. Pour information : Selon un communiqué du ministère des Finances, M. Kamel Mansouri, PDG d'une société financière d'investissement Sofinance, a été nommé à la tête du Fonds National d'Investissements (FNI) en remplacement de M. Hacène Haddad. **(*EL MOUDJAHID – APS – MAGHREB EMERGENT*)**
CNES **Nouveau Président**	M. Rédha Tir a été nommé président du Conseil National Economique et Social (CNES), en remplacement de M. Mohamed Seghir Babes, décédé en 2017. **(*LE SOIR D'ALGERIE*)**
Foncier industriel	Selon le ministre de l'Industrie et des Mines: « la législation algérienne relative au foncier industriel contient des contradictions qui sont à l'origine de plusieurs dysfonctionnements ». Ainsi, son département s'apprête à mettre en place un organe central chargé de distribuer le foncier industriel selon un cahier des charges basé sur l'efficience et l'efficacité des projets. Par ailleurs, selon la note de conjoncture du foncier industriel pour l'exercice 2018, publiée par l'Agence Nationale d'Intermédiation et de Régulation Foncière (ANIREF), les conservations foncières ont enregistré 640 transactions (- 9,2% par rapport à 2017). Selon la même note, le prix moyen national du foncier industriel est passé de 5 518 DZD/m^2 à 6 730 DZD/m^2 entre 2017 et 2018. **(*EL WATAN*)**
Industrie pharmaceutique	Selon le ministre délégué à l'industrie pharmaceutique, l'Algérie dispose «d'un logiciel mis à notre disposition par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis 4 ans mais qui n'a jamais été mis en place parce que la transparence inquiétait certaines personnes ». Selon lui, l'opacité qui régnait dans le marché du médicament arrangeait « les personnes à qui le pouvoir décisionnel permettait d'orienter le marché, au mépris de la protection de la santé publique et des intérêts de l'Etat algérien ». **(*RADIO ALGERIENNE*)**

Industrie automobile **Cahier des charges**	Le ministre de l'Industrie et des Mines a annoncé la mise en place d'un cahier des charges pour l'industrie automobile à la fin du mois d'avril 2020. Entre autres dispositions, le nouveau cahier des charges exigera de l'investisseur un taux d'intégration initial de 30%, ce qui signifie que « 30% des intrants utilisés sont des intrants locaux », en précisant que les services annexes à la production ne peuvent, en aucun cas, être comptabilisés dans le calcul du taux d'intégration. « 30% d'intrants locaux est un taux quasiment impossible sauf si on construit la carrosserie localement ». Par ailleurs, l'investisseur sera tenu de s'impliquer financièrement, soit à hauteur de 100%, soit en partenariat avec un minimum de 30% de capital social. Selon le ministre, un investissement minimum de 250 MUSD est nécessaire pour produire 200 000 coques/an. Il a de plus déclaré la suppression des « avantages douaniers, maintenant celui qui veut continuer à importer des kits, il peut le faire, il n'a qu'à payer des droits de douanes destinés aux produits finis ». En prévision du démantèlement tarifaire prévu dans le cadre de l'accord d'Association Algérie-Union Européenne qui interviendra en septembre 2020, le ministre a avancé qu'une « nouvelle taxe locale » sera instaurée pour atténuer ce genre d'importations. Enfin, concernant les conteneurs de kits CKD-SKD bloqués aux portes depuis avril dernier, le ministre a affirmé que 80% de ces importations ont été débloquées, sur 10 800 conteneurs. **(*LIBERTE – TSA*)**
Production céréalière	Selon la l'Assemblée Populaire Nationale (APN), la production des céréales a atteint 56 Mqx en 2019, dont 27 Mqx récoltés, ayant permis de suspendre l'importation de blé dur et de l'orge depuis avril 2019. Selon le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le pays a produit 1,36 Mqx de légumineuse, 11,3 Mqx de dattes, 15,8 Mqx d'agrumes, 5,2 Mqx de viandes rouges, 5,7 Mqx de viandes blanches, et 3,3 Mds litres de lait. **(*APS*)**
Ressources en eau	Selon le ministre des Ressources en eau, les réserves en ressources hydriques disponibles actuellement permettent de satisfaire aisément les besoins de l'Algérie en eau potable jusqu'à fin 2021. Concernant les parts des ressources en eau consacrées au secteur agricole, le ministre a affirmé que 6,8 mds m^3 sont utilisés actuellement pour l'irrigation des surfaces agricoles, soit deux tiers de plus que l'alimentation en eau potable. **(*APS*)**
BTPH **Entreprises** **Amnistie fiscale**	Les entreprises exerçant dans le secteur BTPH plaident en faveur d'une amnistie fiscale et parafiscale pour l'année 2019 dans leur secteur miné par une forte baisse de leur activité au cours de l'année écoulée. Selon le président de l'Association Générale des Entrepreneurs Algériens (AGEA), « nous avons demandé une amnistie générale pour l'année 2019 concernant les charges sociales, fiscales et parafiscales. L'Etat doit faire un effort en faveur des entreprises de réalisation ». Selon le même responsable, 20 000 à 25 000 entreprises du secteur sont à l'arrêt technique. De plus, 150 000 à 200 000 salariés seraient actuellement au chômage technique sur 8 millions qu'emploie le secteur. **(*APS*)**

Partenariat algéro – Italien **Sonatrach** **ENI**	La société nationale des hydrocarbures Sonatrach a annoncé avoir réalisé, en partenariat avec l'entreprise italienne ENI, la construction du gazoduc qui relie les sites de Bir Rebaa Nord (BRN) et de Menzel Ledjmet Est (MLE) dans le Bassin de Berkine. Le projet permettra l'exportation du gaz associé et le développement des champs gaziers des blocs de Berkine Nord, où le forage et les raccordements des quatre premiers puits ont été achevés, après une année seulement de l'entrée en vigueur des accords conclus en février 2019. Ce projet apportera une production journalière de 6,5 millions de mètres cubes de gaz et 10 milles barils de liquide associés. Par ailleurs, les deux compagnies ont signé un accord portant sur la commercialisation du gaz sec du périmètre Zemoul El Kbar (Ouargla), et cela jusqu'en 2042. La production annuelle de gaz commercialisé est d'environ 500 millions de m^3. **(*APS – EL MOUDJAHID*)**
France – Algérie **COMEFA 2020**	La 6ème session du Comité mixte algéro-français de coopération économique COMEFA s'est tenue le 12 mars à Alger, sous la coprésidence du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et du ministre algérien des Affaires étrangères. Cette réunion a été l'occasion de faire le point sur l'ensemble des dossiers concernant la coopération économique et commerciale entre les deux pays, notamment les projets de partenariats bilatéraux dans le domaine des finances et de l'investissement, de l'industrie automobile, l'industrie pharmaceutique, l'agriculture et l'agroalimentaire. Cette session a aussi permis de mettre en perspective les projets d'accords à l'ordre du jour de la 5ème session du Comité intergouvernemental de Haut Niveau franco-algérien (CIHN). **(*APS*)**

Les montants en dinar (DZD) ont été convertis en Dollar (US) au taux officiel du 23.03.2020

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional d'Alger (adresser les demandes à).
Clause de non-responsabilité

Le Service Économique Régional d'Alger s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

Auteur : Service Économique Régional d'Alger
Adresse : 25 chemin Abdelkader Gadouche 16035 Hydra

Rédigée par : Darine Chenine
Revue par : Denis Le Fers